

**COPEL-COBES**



**Collectif des praticiens de la parole**  
**Collectief voor het Behoud van het Spreken**

## **Déshumanisation<sup>1</sup>**

*Cécile Dethier*

*Assistante sociale au CMP du Service Social Juif*

A la lecture du rapport du KCE, je me sens envahie par la colère et la révolte. Comment a-t-on pu en arriver là? Comment avons-nous pu laisser la déshumanisation l'emporter dans notre clinique? Car oui, c'est cette dimension totalement déshumanisante qui me saute avant tout aux yeux.

Déshumanisation aussi bien du patient que du thérapeute et que du lien thérapeutique, du transfert.

Madame De Block semble ignorer tout de cette notion de transfert, concept devenu totalement inexistant dans le "modèle d'organisation" du KCE.

Comment devrai-je faire dans ma pratique à l'avenir, avec Madame B. par exemple? Cette petite dame très méfiante et interprétative avec laquelle, durant 6 mois, séances après séances, nous avons dû construire, pas à pas une relation de confiance. Le transfert, Madame De Block, ça se construit au cas par cas et très souvent bien plus qu'en 5 séances.

Déshumanisation du psychothérapeute aussi, qui n'existe tout simplement plus, lui non plus, au profit d'un « psychologue » ou « orthopédagogue » complètement formaté. Un trait est tiré sur toute la richesse humaine et la diversité des psychothérapeutes qui ont pourtant tous suivi un long cursus, très long même parfois dans l'une des écoles des différentes obédiences, mais qui n'ont pas l'unique et bon diplôme de psychologue ; qui sont assistants sociaux ou philosophes ou criminologues par exemple. J'ai un diplôme d'assistante sociale et je reçois des patients en thérapie. Je travaille avec la parole et donc avec le transfert, outil fondamental de toute psychothérapie. Et le transfert, lui, se moque de mon diplôme. Avec le changement de loi, la porte nous est fermée à nous professionnels de la santé mentale, mais aussi au patient à qui l'on ne laisse plus que le choix du « psychologue bien formaté » en bafouant une valeur qui m'est particulièrement chère, la liberté. La liberté de choix pour le patient, de son thérapeute, du type de thérapie et de sa propre temporalité tenant compte de tous les aléas, les imprévus, les drames de la vie, mais aussi de la subjectivité de sa souffrance.

---

<sup>1</sup> Texte présenté lors du Meeting du 21 octobre 2016, sous le titre : La loi sur les professions des soins de santé mentale : Enjeux et dangers.

Et j'en terminerai par la déshumanisation du patient. Que nous demande-t-on de réparer en 5 séances?

Un deuil ?

Un enfant de 5 ans qui nous est adressé pour des troubles graves du comportement?

Un ado en pleine révolte existentielle?

Un proche ou une victime des attentats d'ici ou d'ailleurs?

Un toxicomane en mille morceaux?

Une femme qui vient de perdre son bébé suite à une fausse couche?

Un réfugié qui a vécu l'horreur d'un génocide?

Une personne, adulte ou enfant, victime de maltraitance?

Un survivant de la Shoah, et ils sont nombreux dans notre centre, qui nous consulte à chaque fois que les souvenirs se ravivent?

Allez-vous nous demander de réparer l'irréparable, les conséquences de la barbarie humaine en 5 séances, Madame De Block? Dans quelle case allez-vous mettre tous ces patients et la subjectivité de leur souffrance? La case 5 séances, 10 séances, 15 séances même peut-être?

Un peu de bon sens, Madame De Block, ne voyez-vous pas le ravage, le rouleau compresseur humain qui est en marche et que vous avez enclenché?

Et si cette loi passe jusqu'au bout, j'espère qu'aucun d'entre nous, mes chers confrères, consœurs psychothérapeutes, n'acceptera jamais de recevoir un patient durant 5 séances pour ensuite soit le renvoyer chez lui, soit l'envoyer en seconde ligne.